



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Danielle Morin	Siège #4

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 132-2015

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Marcel Thériault

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière Du 11 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2015

No: 133-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière Du 11 MAI 2015 et de la séance extraordinaire du 1^{ER} JUIN 2015,



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance régulière Du 11 MAI 2015 et de la séance extraordinaire du 1^{ER} juin 2015 tel que rédigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

M. Pierre Hivon dépose au conseil une lettre signée par des résidents du chemin du 11^e Rang concernant la modification de la courbe à l'entrée de l'intersection avec la route 343.

M. le Maire Gaétan Morin répond qu'un mandat sera accordé ce soir à une firme d'ingénieurs qui établira les coûts et fera les recommandations nécessaires pour s'assurer que le tracé prévu soit sécuritaire.

Un résident du lac Léon mentionne qu'il y a une "épidémie" de chats errants dans ce secteur. Il demande si des cages sont disponibles pour capturer ces chats. Le conseil répond que des cages sont disponibles par notre service de contrôle animal mais qu'il y a des frais à cette location.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de MAI 2015

Le bordereau de la correspondance pour le mois de MAI 2015 est déposé au conseil.

6 RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Thériault mentionne que le comité MADA établit actuellement les priorisations des demandes des citoyens recueillies lors de la rencontre au printemps. Le rapport devrait être déposé au conseil vers le mois de septembre pour remise au gouvernement vers la fin de l'année courante.

M. Morin mentionne qu'un défibrillateur fourni gratuitement par la Société Canadienne des maladies du cœur sera installé durant le mois de juin au Pavillon des loisirs, et ce au bénéfice de toute la population.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de mai 2015, d'un total de 41 permis dont 2 maisons neuves, pour une valeur de 805 000\$.

8. TRÉSORERIE ET FINANCES

8.1 Financement permanent 50 000\$ règlement 378-2015 achat du 580 rue Principale

No : 134-2015

CONSIDÉRANT QUE Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt 378-2015 jusqu'à concurrence de \$ 50 000;

CONSIDÉRANT QUE L'on doit procéder au financement permanent de ce règlement pour un montant de 50 000\$.

Pour ces motifs et,

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard**

Il est résolu:

QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Nationale pour son emprunt de \$50,000.00 par billets en vertu du Règlement 378-2015 au taux de 5.27% échéant en série de 5 ans, sur un amortissement de 10 ans;

QUE les intérêts courus sur le capital, au taux annuel de 5.27%, seront payables pour chacune des années de l'emprunt, 2 fois par année;

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

D'AUTORISER le maire et le secrétaire trésorier à signer toute documentation propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Augmentation de la petite caisse de la municipalité

No : 135-2015



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

ATTENDU QUE la municipalité possède une petite caisse au montant de 200\$ pour son bon fonctionnement;

ATTENDU QUE la municipalité doit conserver une somme en numéraire afin de vaquer aux opérations courantes de la municipalité;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'AUTORISER l'augmentation de la petite caisse du service des finances de à 300\$;

QU' UN RAPPORT mensuel des opérations de la petite caisse de 300\$ soit déposée au conseil mensuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Autorisation petite caisse Fête Nationale- 500\$

No: 136-2015

CONSIDÉRANT l'organisation des festivités de la fête Nationale du 23 juin par la municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins en numéraire afin de pourvoir aux opérations courantes de cet évènement;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER la création d'une petite caisse au montant de 500\$ du service des finances pour la Fête Nationale du Québec;

QU'UN compte rendu des opérations de cette petite caisse soit déposée au conseil après la tenue de cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Achat logiciels comptables et équipement pour opérations bancaires de la municipalité

No: 137-2015

CONSIDÉRANT le transfert des opérations courantes de la municipalité auprès de la Banque Nationale ;



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nécessite l'installation de nouveaux logiciels et équipements afin de moderniser ses opérations soit ;

Installation du module de télétransmission

ACP (dépôts salaires) Coût de base	\$ 500.00
SIPC (perception électronique des taxes) installation & suivi	\$ 150.00
PPA (paiement pré-autorisé) installation & suivi	\$ 150.00

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat et l'installation de logiciels comptables de "corporation Informatique Bellechasse" au montant de 800\$ avant taxes selon leur offre transmise à la municipalité le 24 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Achat nouveau tracteur à gazon et transfert budgétaire

No: 138-2015

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le tracteur à gazon de la municipalité par un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été demandées pour cet équipement;

CONSIDÉRANT que suite aux offres présentées, la plus basse soumission est celle de l'entreprise CGA pour un tracteur de marque Husqvarna "ZEROTURN" avec un plateau de coupe 48 pouces pour un montant de 2959,99\$ avant taxes;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu ;

D'AUTORISER l'achat d'un tracteur de marque Husqvarna "ZEROTURN" avec un plateau de coupe 48 pouces auprès de l'entreprise CGA selon leur offre présentée pour un montant de 2959,99\$ avant taxes;

D'AUTORISER le transfert budgétaire au montant de 3110\$ du poste "03-313-10-026 (borne fontaines sèches) au nouveau poste comptable créé ; 03-313-10-715-00 (Machinerie équipement et outillage divers)



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Transfert emprunt temporaire- règlement 368-2014

No: 139-2015

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1093(2) du Code municipal (L.R.Q., c.C-27) la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour défrayer les dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 90 % du montant inscrit audit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de règlement n° 368-2014 sera entrepris lorsque les travaux seront complétés et les coûts réels connus ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 1926-2014, la municipalité avait contracté un emprunt temporaire de 501 518\$ auprès de la Caisse de Kildare pour le règlement 368-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a depuis cette résolution transféré ses opérations financières auprès de la Banque Nationale ;

Pour ces motifs et,

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

DE TRANSFERER l'emprunt temporaire autorisé par la résolution 1914-2014 à la Banque Nationale, pour un taux préférentiel de 2,85% +0% de la Banque du Canada aux taux courant ne devant pas excéder 90 % du montant prévu au règlement n° 368-2014, en attendant le financement permanent dudit règlement ;

QUE par la présente résolution, la municipalité annule le précédent prêt temporaire contracté auprès de la Caisse de Kildare par la résolution 1926-2014;

D'AUTORISER le maire et le secrétaire trésorier à signer toute documentation propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de mai 2015.

No: 140-2015



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et salaires du mois de mai 2015.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés mai	324 927 \$
Salaire mai	27 208.80 \$
Mensuel mai	105 561,71 \$

TOTAL	457 697.51 \$

Représentés par les chèques # C1500269 à C1500362 et de P15000192 à P150244.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Inscription Mélanie Beaugrand Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

No: 141-2015

ATTENDU QUE MME Mélanie Beaugrand à titre de responsable doit être membre d'une association professionnelle municipale ;

ATTENDU QUE la corporation reconnue pour un tel poste est la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

A ces causes,

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER L'adhésion de Mme Mélanie Beauchesne à la COMBEQ pour l'année coutante au montant de \$ 225,75 plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Maison des jeunes- autorisation pour pont payant 11 juillet

NO. 142-2015

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a reçu une demande de la Maison des Jeunes pour la tenue d'un pont Payant le 11 juillet prochain pour le financement de leurs activités;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un pont Payant le 11 juillet prochain pour le financement de leurs activités à l'intersection du chemin pied de la Montagne et la route 343.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Chandails moniteurs et participants- camp de jour 2015

NO. 143-2015

CONSIDÉRANT QUE l'on doit faire imprimer des t-shirts pour le personnel et les enfants participants au camp d'été 2015 de la municipalité;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

D'AUTORISER l'achat des t-shirts chez Créations Style Plus de Saint-Charles-Borromée pour les montants suivants;

Montage du logo : 45\$

T-shirt imprimé devant 1 couleur : au montant de 6.75\$ / unité (grandeur enfant qui sera remboursé par les parents lors de l'inscription au camp d'été 2015;

Et 9.95\$ / unité (grandeur adulte) (2 par moniteur)

D'AUTORISER la dépense des t-shirt de camp de jour pour les enfants et moniteurs dans le poste budgétaire *Fourniture et matériel du camp de jour* 02-701-50-690-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Fête de la famille- autorisation budgétaire

NO. 144-2015

CONSIDÉRANT la résolution du mois de mars (#59-2015) autorisant la dépense de 200\$ dans le poste budgétaire Fête de la famille 2015;

CONSIDÉRANT la résolution du mois de janvier (#10-2015) autorisant l'inscription au programme « Famille au jeu » du CSSS.

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention de 500\$ du CSSS pour faire des activités sportives et saine alimentation;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'AUTORISER un dépassement budgétaire dans le 02-701-91-091-04 de 500\$ qui correspond au montant qui a été alloué par Famille au jeu du CSSS pour la Fête de la famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Autorisation de dépenses- service de la culture spectacle 17 et 20 septembre 2015- Shawn Phillips

No: 145-2015

CONSIDÉRANT la demande du service de la Culture d'approuver les dépenses pour la tenue des spectacles de Shawn Phillips du 17 et 20



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

septembre prochain selon le document présenté le 1^{er} juin 2015 au montant de \$ 6 850;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste détaillée des dépenses déposée et s'en déclare satisfait;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'APPROUVER la liste des dépenses déposées par le Service de la Culture au montant total de \$ 6 850. comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

12.1 Travaux courbes 11^e rang- résultat soumissions pour ingénierie

NO. 146-2015

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'un firme d'ingénieurs afin de réaliser les plans nécessaires, les soumissions et la surveillance des travaux pour la correction de la courbe du chemin du 11^e Rang;

ATTENDU QUE 2 firmes furent invitées par soumissions qui ont été ouvertes publiquement le mai 2015 dont le résultat des est le suivant;

- | | |
|--------------------------|---------|
| 1- Beaudoin Hurens | 19700\$ |
| 2- Ricard Groupe conseil | 5 985\$ |

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu:

D'OCTROYER le mandat de réalisation des plans et devis, demande de soumissions et surveillance des travaux tel que précisé au devis de soumission au groupe Ricard pour le service d'ingénierie requis pour les travaux de correction de la courbe du 11^e rang pour un montant fixe de 5 985\$ plus taxes applicables;

QUE ce montant soit financé pour un montant maximum de 5985\$ plus taxes applicables par au poste comptable 03-313-10-052-01 "réfection courbe 11^e rang" par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015
12.2 Disposition vieux tracteur par soumissions publiques

No : 147-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité va remplacer le vieux tracteur à gazon actuel par un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire disposer ce vieux tracteur à gazon conformément à l'article 6.1 du Code Municipal;

A ces causes,

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Et dûment appuyé par : Marcel Thériault

D'OFFRIR en vente le vieux tracteur à gazon par soumissions publiques avec un prix plancher de 500\$ et que cette offre publique soit annoncée sur le site internet, et la page municipale du mois de juillet 2015 ainsi que selon les modalités prévues par la loi :

QUE la date d'ouverture des soumissions soit prévue le 10 juillet 2015 à 10h00 et le résultat de cette enchère soit déposé pour la séance régulière du mois de juillet 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12.3 Projet de réfection réseau routier municipal - invitation aux propriétaires et date de rencontre

ATTENDU QUE la municipalité désire tenir une séance d'information aux propriétaires de la municipalité sur le projet de réfection des chemins municipaux pour 2015-2016;

NO. 148-2015

EN CONSÉQUENCE,

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu ;

QUE Les propriétaires soient informés de la tenue d'une rencontre pour la présentation du projet de réfection des chemins municipaux 2015-2016 à l'Érablière chez Bruneau le dimanche 28 juin dès 9h30;

QUE soient autorisées les dépenses de location et de café de la salle réservée à cet effet au poste budgétaire 02-140-00-340.

12.4 Reddition de compte 2014 SUBVENTION- Ministère des Transports (PAERRL)



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

NO. 149-2015

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de \$32,191.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts (chaussée) dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera au MTQ dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes 2014 l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts (chaussée), situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12.5 Travaux nettoyage des plates-bandes et bordures

NO. 150-2015

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'entretien des plates-bandes de la municipalité annuellement par un paysagiste qualifié;

EN CONSÉQUENCE,

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu ;

QUE soit autorisé le nettoyage et l'entretien des plates-bandes de la municipalité une seule fois (hôtel de Ville, pavillon de la Culture et stationnement municipal) selon l'offre no 1 déposée par Martin Racette paysagiste, le 10 mai 2015, pour un montant de 915\$ plus taxes



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

applicables. Cet entretien fait partie d'un projet pilote de jardinage collectif qui sera entretenu à l'avenir par un comité de bénévoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

13.1 Entente ARP matériel électronique- autres municipalités

NO. 151-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé en mai 2015 une entente avec ARP Québec pour la récupération du matériel électronique à son écocentre municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre du PGMR à la MRC de Matawinie, les municipalités de St-Damien et Ste-Béatrix ont demandé la permission de disposer du matériel électronique de leur territoire à l'écocentre municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE après consultation, ARP Québec ne voit pas d'objection à ce que le matériel électronique de ces deux municipalités soient disposés à l'écocentre municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

QUE CETTE ACCEPTATION de disposer du matériel électronique en provenance des municipalités de Sainte-Beatrix et de Saint-Damien soit conditionnel à ce que ce soit les véhicules des municipalités concernées qui viennent porter les appareils électroniques durant les heures d'ouverture de notre écocentre, et ce, sans frais, mais aussi sans retour financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Résultat soumissions- contrôle qualité des matériaux travaux aqueduc village

152-2015

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'une firme d'ingénierie afin d'effectuer la vérification de la qualité des matériaux des travaux de raccordement du nouveau puits et la mise à niveau des installations de filtration des eaux du secteur aqueduc Village;

ATTENDU QUE sur 3 firmes invitées par l'ingénieur consultant Beaudoin Hurens, la municipalité a reçu 3 soumissions lors de cet appel d'offres;

1- GROUPE ABS= 5 346\$



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

2- QUALILAB=	5 835\$
3- QUALITAS =	8 890 \$

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'OCTROYER le mandat d'étude de la qualité des matériaux prévus dans l'appel d'offres à la firme GROUPE ABS pour une somme de 5346\$ avant taxes et appliquer la dépense au poste de dépenses du règlement 368-2014 sur les travaux d'aqueduc du secteur village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 Adoption du règlement 381-2015 augmentant le montant du règlement 368-2014 travaux aqueduc village 2015

153-2015

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session extraordinaire tenue le 1^{er} juin 2015 avec demande de dispense de lecture;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement intitulé " *Règlement numéro 381-2015 ayant pour objet de modifier le règlement 368-2014 afin d'en augmenter le coût et autorisant un emprunt pour un montant n'excédant pas 750 000\$ et décréter une dépense au montant de 750 000\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc municipal secteur village* " comme s'il était ici au long reproduit.

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Demande Pédiatrie Sociale pour un enfant de Ste-Marcelline

No : 154-2015

CONSIDÉRANT QUE une demande reçue du Centre de Pédiatrie Sociale Matawinie Ouest pour défrayer les coûts d'inscription d'un enfant de



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

Ste-Marcelline à un camp d'été spécialisé pour les enfants atteints de la maladie de La Tourette;

CONSIDÉRANT QUE ce camp d'une semaine coûte 600\$ et le comptoir vestimentaire en a défrayé la moitié;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'AUTORISER le versement d'une somme de 300\$ afin de défrayer la moitié des coûts de séjour du camp d'une semaine pour cet enfant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Représentante de la Municipalité – Infirmière rurale

155-2015

CONSIDÉRANT QUE le CSSS a créé un comité afin d'assurer le suivi de l'implantation d'un service d'infirmière rurale sur son territoire et qui a débuté en 2014;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2015-66, la municipalité avait nommé M. Gilles Arbour comme représentant de la municipalité auprès de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carolle Picard désire siéger sur ce comité;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

DE MANDATER Mme la conseillère Carolle Picard comme déléguée représentant la municipalité de Ste-Marcelline de Kildare en remplacement de M. Gilles Arbour auprès du comité de suivi de l'infirmière Rurale du CSSS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. 2e Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

Une question sur le projet d'augmentation des coûts des travaux du secteur de l'aqueduc village ainsi que de la répartition de la taxation de ce règlement.

Une question sur les bornes fontaines sèches. Ce dossier fera l'objet de recherches sur la possibilité d'économiser des coûts sur l'installation de ces équipements.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

17. LEVÉE de l'assemblée

NO: 156-2015

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h25 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné Directeur général et
Secrétaire- trésorier